

LA VILLE DE PARIS RECRUTE

par concours

5 Technicien·nes spécialistes de la PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Concours de Technicien·ne Supérieur·e Principal·e - spécialité Prévention des Risques Professionnels

Inscriptions au concours du 7 juin au 2 juillet 2021

En tant que Technicien·ne Supérieur·e Principal·e spécialisé·e en Prévention des Risques Professionnels, vous participez à la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité du travail, au suivi et à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels et de la démarche d'amélioration des conditions de travail au sein des services de la Ville de Paris.

Dans le cadre de ce concours, 3 postes sont à pourvoir au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 2 autres postes sont à pourvoir à la Direction des Familles et de la Petite Enfance et à la Direction des Constructions, du Patrimoine et de l'Architecture.

VOS MISSIONS:

- participer à l'élaboration et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et proposer des mesures pratiques de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la santé et de la sécurité du travail
- veiller à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité au travail et à leur bonne application par le personnel ; réaliser une veille technique et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail et contribuer à une culture de prévention via des actions de communication
- assister le responsable d'établissement dans le domaine de la sécurité bâtementaire (en particulier en matière de sécurité incendie) et veiller à la traçabilité des actions effectuées en la matière
- participer aux visites préalables et à l'élaboration du plan de prévention/protocole de sécurité avec les entreprises extérieures, la Mission d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail, les commissions du CHSCT
- assister les services dans l'aménagement des postes de travail préconisés par le service de médecine préventive ou la médecine statutaire

En rejoignant les équipes de la Ville de Paris, vous contribuez directement à améliorer le quotidien des parisien·nes. Vous participez à proposer un service public innovant et de qualité. La Ville de Paris vous offre également l'opportunité de progresser dans votre carrière professionnelle grâce à des programmes de formation qui vous permettront d'évoluer selon vos envies.



PROFIL

- Diplôme Bac+2 technico-professionnel dans le domaine de la prévention des risques professionnels ou équivalence ou ancienneté dans la fonction publique (voir la brochure du concours)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Capacités d'analyse et de synthèse / méthodes d'analyse des risques
- Connaissances scientifiques et techniques relatives à la santé et à la sécurité au travail (réglementations spécifiques, ERP, EPI, document unique...)
- Connaissance des risques liés aux bâtiments, chimiques, travail en hauteur...
- Sens des responsabilités, autonomie, rigueur et organisation

Épreuves à partir du 11 octobre 2021

**Renseignements
& inscriptions (*)**



www.paris.fr/recrutement

Ville de Paris
DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris

(*) Concours de Technicien·ne Supérieure·e Principale·e - spécialité Prévention des Risques Professionnels